

**Département**

Pyrénées Atlantiques

**Arrondissement**

Pau

**Décision du Maire n°04-25 Conseil municipal du dix-sept juin deux mil vingt-cinq**

Le dix-sept juin deux-mil vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

**Effectif légal du Conseil municipal : 27**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Nombre de conseillers présents physiquement : 20**

**Nombre de conseillers votants : 24**

**Date de la convocation : 11/06/2025**

**Date de la mise en ligne : 18/06/2025**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc		X		
ROUZIERES	Nicole				X
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire		X	Jean-Pierre LACROIX	
BOONE	Emmanuelle		X	Gwendoline LAVIGNE	
FONTENIER	Jessica		X	Florent LALUCAA	
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITHMANN	Alicia	X			
SABLÉ	Corentin				X
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain		X	Agnès CASENAVE dit MILHET	

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Désignation du secrétaire de la séance**

Candidat(e) : Stéphane LEYDERT est candidat

Stéphane LEYDERT est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## Décision

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### **Décision n°04-25 : Inscription de la commune dans la démarche « Ma commune s'engage pour le Climat » pour la période 2025 à 2031**

La Maire rappelle que par délibération du 28 septembre 2023, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) s'est engagée dans la révision de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), pour la période 2025 à 2031. Il a été arrêté en Conseil Communautaire le 4 avril 2025. Ce projet est transmis aux différentes autorités environnementales pour avis et soumis à consultation du public durant l'été 2025 dans l'optique d'une approbation définitive lors du dernier conseil communautaire de 2025.

Le PCAET est un document stratégique dans un contexte marqué par l'accélération des phénomènes liés aux changements climatiques. L'engagement des collectivités territoriales est plus que jamais indispensable, qu'il s'agisse d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, comme d'adaptation du territoire, sujet devenu majeur pour préserver le cadre de vie des habitants. Le rôle de mobilisation et d'entraînement des acteurs est aussi largement réaffirmé, tant la mobilisation collective est un facteur clé de réussite.

L'ambition poursuivie pour ce deuxième Plan Climat est de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2040, soit dix ans plus tôt que l'objectif inscrit dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

En se fondant sur cette trajectoire, des objectifs chiffrés ont été établis pour la période du 2ème PCAET.

D'ici 2031 (période du Plan Climat), il s'agira ainsi de réduire de 46 % les émissions de Gaz à Effet de Serre et de 40 % la consommation énergétique, de multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables et d'accroître de 7 % la capacité de séquestration du carbone du territoire.

Pour atteindre ces objectifs, le rôle de la Communauté d'Agglomération est double : actionner ses leviers d'actions au maximum et entraîner les autres parties prenantes du territoire. Le concours de chaque commune est donc essentiel à l'atteinte des objectifs du territoire. Pour fédérer les communes autour du 2ème Plan Climat et valoriser leurs initiatives, un parcours dédié sur plusieurs mois leur a été proposé dès le lancement de la démarche. Cette séquence a mobilisé une soixantaine de personnes venant de 24 des 31 Communes et a permis de poser les fondements d'une dynamique fertile.

Cette forte mobilisation a encouragé le développement de la démarche « Ma commune s'engage pour le climat ». Cette démarche individuelle et volontaire illustre comment les communes contribuent, au travers de leurs actions, à atteindre les objectifs du plan climat. Elle vise à valoriser ces contributions et à encourager les communes qui souhaitent progresser dans leurs réflexions. Elle constitue une opportunité de construire une feuille de route pour l'avenir, en matière de gestion et de maîtrise des dépenses (énergétiques notamment) mais aussi pour améliorer le cadre de vie des habitants dans un contexte toujours plus soumis aux aléas climatiques.

En rejoignant cette démarche, la commune volontaire devient partenaire du Plan Climat, via une Charte de partenariat, signée par la commune et la CAPBP. Celle-ci comprend plusieurs engagements pour la commune signataire, dont la formalisation d'un plan d'actions 2025-2031, qui s'articule autour de trois ambitions :

- « Agir pour l'exemplarité de la commune et impulser une dynamique ».
- « Agir pour la transition énergétique et la qualité de l'air sur la commune ».
- « Agir pour un territoire sobre, résilient et favorable à la biodiversité ».

Le cadre et les outils communs permettent un meilleur partage des connaissances des initiatives entre les communes et avec la CAPBP. Cette matière alimentera également les indicateurs du Plan Climat. La Communauté d'Agglomération s'engage quant à elle à coordonner la démarche et à accompagner les communes dans l'élaboration et le suivi des plans d'actions. Elle valorise les communes signataires et leurs initiatives sous la marque « Commune engagée pour le climat » via divers supports de communication, notamment numériques. Elle facilite l'appropriation du Plan Climat, et renforce l'animation du réseau « Energie Climat », existant depuis 2019 et dédié aux 31 communes. Enfin, elle s'engage à accompagner les communes dans la mise en œuvre de leurs actions, grâce aux compétences diverses des services de l'agglomération dans la mesure du possible.

Le plan d'action du Plan Climat comprend ainsi une fiche action dédiée à l'accompagnement des communes par la CAPBP. L'animation de « Ma commune s'engage pour le climat » en constitue l'action phare. La forte mobilisation des communes autour de cette démarche illustre à quel point les enjeux climatiques sont devenus prégnants et transversaux. Elle initie une collaboration fructueuse entre elles et avec l'agglomération au bénéfice de l'ensemble du territoire.

### DÉCIDE

Art 1 - De valider l'inscription de la commune dans la démarche « Ma commune s'engage pour le climat » par la signature d'une Charte de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et la commune en date du 16 juin 2025.

Art 2 - D'engager l'élaboration d'un plan d'action pour la période 2025-2031.

Art 3 - De valider le plan d'action de la commune pour la période 2025 – 2031, celui-ci pouvant être révisé tous les ans.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Ainsi présenté les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

LEYDERT Stéphane

